

## **AVIS DE DÉROGATION MINEURE**

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné par la soussignée, Nancy Fortin, directrice générale et secrétaire-trésorière, de la Municipalité de Rivière-Ouelle ;

**QUE** lors de la séance ordinaire qui se tiendra le mardi 7 mai 2019, à 20 h, à la salle du conseil située au 133 route 132, le Conseil municipal devra statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

L'immeuble ci-après décrit est situé dans la zone agricole.

### **Nature et effet**

Légalisation des distances actuelles du garage avec la ligne de la zone verte en prévision du lotissement de terrain occupé par le garage.

### **Dérogation mineure**

- Autoriser une distance de la limite arrière du garage avec la limite du terrain arrière à 4,5mètre au lieu de 9 mètres comme stipulé à l'article 5.5.2.3 du règlement de zonage 1991-2 ;

### **Identification du site concerné**

1863-8221 Québec Inc., située au 229, Route 132 à Rivière-Ouelle.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre lors de ladite séance ordinaire du conseil municipal.

DONNÉ à Rivière-Ouelle, ce 10 avril 2019.

*Signé*

---

Nancy Fortin, directrice générale, secrétaire-trésorière